

Département
ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement
FOUGÈRES-VITRÉ
Canton
VITRÉ

Commune d'ERBRÉE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	15
Votants :	18

Date de convocation
13/01/2023

Le **dix-neuf janvier deux mil vingt-trois**, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Erbrée, s'est réuni en séance ordinaire à la **mairie**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Olivia, FAUCHEUX Freddy, CORNEE Alain, BELLIER Christian, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle.

Absent(e)s excusé(e)s : ABDELSALAM Koï (a donné pouvoir à CORNEE Alain), FUZIER Alexandre (a donné pouvoir à COLINET Samuel), MANCEAU Martine (a donné pouvoir GUESDON Marie-Christine), TARDIVEL Fanély.

Absent(e)s : /

Secrétaire de séance : PAYELLE Dagmar.

ORDRE du JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 décembre 2022
Réalizations dans le cadre des délégations accordées au Maire
Acquisition portion terrain Bois Chartron pour le passage de la voie verte
Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Habilitation au Cdg 35
Avenant n° 1 à la convention de fonctionnement du RIPAME
Avenant n° 2 à la convention d'adhésion au réseau des bibliothèques
Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 décembre 2022

Report à la prochaine séance.

Réalizations dans le cadre des délégations accordées au Maire

- Devis DELAGREE : entretien tondeuse autoportée John Deere 1565 d'un montant de 1 062,22 € T.T.C.
- Devis DELAGREE : entretien tondeuse autoportée John Deere Z-Track d'un montant de 550,28 € T.T.C.
- Devis ROULIN CHARPENTE : plus-value pour carport pour la fourniture et pose d'une poutre en lamellé collé et remplacement des poteaux 150*150 par des poteaux 200*200 d'un montant de 2 076,00 € T.T.C.
- Devis DELAGREE : fourniture petit entretien matériel d'un montant de 265,36 € T.T.C.
- Devis Alliance Froid : fourniture filtres pour pompe d'un montant de 100,32 € T.T.C.
- Devis LE CHAI D'ANTHON : fourniture boissons et panier garni pour les vœux d'un montant de 421,20 € T.T.C.

- Devis JLM : fourniture et pose porte d'entrée logement boulangerie d'un montant de 2 295,60 € T.T.C.

Déclarations d'intention d'aliéner (droit de préemption urbain)

- Dans le cadre de la vente d'un immeuble, Maître Urielle DAVY, notaire à Vitré (35), demande si la commune souhaite faire valoir son droit de préemption sur le bien situé 4 rue de la Vallière, parcelles F 457 et 463 d'une surface totale de 408 m² [REDACTED]
- Dans le cadre de la vente d'un immeuble, Maître Cédric de GIGOU, notaire à Vitré (35), demande si la commune souhaite faire valoir son droit de préemption sur le bien situé 11 rue des Poiriers, parcelle E n° 1 619 d'une surface de 419 m² [REDACTED]
- Dans le cadre de la vente d'un immeuble, Maître Cédric de GIGOU, notaire à Vitré (35), demande si la commune souhaite faire valoir son droit de préemption sur le bien situé 3 rue Emeraude, parcelle E n° 1 347 d'une surface de 600 m² (lotissement Croixlaines)

⇒ Décision de non exercice du droit de préemption.

Le Conseil Municipal prend note de ces décisions.

Acquisition portion terrain Bois Chartron pour le passage de la voie verte

Monsieur le Maire expose que le projet de tracé de la voie verte dans le bourg a été modifié. En provenance de Mondevert, les vélos devront emprunter l'avenue des Lilas puis la rue de la Vallière, au lieu de prendre l'avenue des Charmilles, pour rejoindre la RD 29 vers Vitré en passant par la voie communale de la Déhorie.

Cette solution validée par l'Agence Départementale de Vitré, nécessite l'acquisition d'une portion de terrain d'environ 120 m² situé au Bois Chartron appartenant à [REDACTED].

Il est proposé de faire cette acquisition sur la base de [REDACTED] € net du m² frais d'acte à la charge de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 17 voix POUR et 1 voix CONTRE l'acquisition d'une portion de terrain sur les parcelles cadastrées [REDACTED], situées le long de la RD 110, soit environ 60 mètres linaires sur 2 mètres de large,
- **Fixe** le prix d'achat à [REDACTED] € net le m²,
- **Précise** que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune,
- **Désigne** Maître de GIGOU, notaire à Vitré, pour l'établissement de l'acte.

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Habilitation au Cdg 35

Vu le code général de la Fonction publique,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le code des assurances.

Vu le code de la commande publique.

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu les ordonnances 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Le Maire expose :

- l'opportunité pour (la collectivité ou l'établissement public) de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques,
- que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 18 voix :

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine est habilitée à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :
 - ❖ Décès
 - ❖ Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
 - ❖ Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :
 - ❖ Accidents du travail - Maladies professionnelles
 - ❖ Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2024
- régime du contrat : capitalisation.

Avenant n° 1 à la convention de fonctionnement du RIPAME

Monsieur le Maire expose que la convention de fonctionnement du RIPAME est arrivée à son terme le 31 décembre 2022. Dans l'attente de la convention territoriale globale (CTG), il est proposé d'accepter un avenant de prolongation d'un an.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 18 voix d'accepter l'avenant n° 1 à la convention de fonctionnement du RIPAME dont l'objet est sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2023.

Avenant n° 2 à la convention d'adhésion au réseau des bibliothèques

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018_115 du Conseil d'agglomération du 6 juillet 2018 révision des statuts de Vitré Communauté ;

Vu la délibération n°2018_155 du Conseil d'agglomération du 21 septembre 2018 déclarant d'intérêt communautaire l'artothèque, la médiathèque et la coordination du réseau des bibliothèques (Arléane), à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la délibération du conseil d'agglomération n°2018_233 du 14 décembre 2018 validant l'ensemble des termes de la Convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques ;

Vu la délibération n°2020_236 du conseil d'agglomération du 5 novembre 2020 adoptant le projet de service de l'artothèque et de la médiathèque communautaires ;

Vu la délibération n°2021_237 du conseil d'agglomération du 16 septembre 2021 approuvant la signature du Contrat Territoire Lecture 2021-2023 entre le ministère de la culture (DRAC Bretagne) et la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Vu la délibération n° 2022_202 du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 relative à l'avenant n° 2 à la convention d'adhésion au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté ;

Vu la délibération de votre conseil municipal approuvant l'adhésion à la convention ;

Vu la délibération de votre conseil municipal approuvant l'avenant n° 1 à la convention ;

Vu la décision de la Présidente de Vitré Communauté n° 2022_164 du 22 juin 2022, adoptant un contrat d'objectif pour le développement de la lecture et des bibliothèques avec le département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la décision de la Présidente de Vitré Communauté n° 2022_194 du 8 juillet 2022, instituant une régie mixte d'avances et de recettes LEPAC (Lecture Publique et Art Contemporain) ;

Vu l'avis favorable du Comité de pilotage Arléane en date du 19 mai 2022 relatif à un achat groupé de cartes de bibliothèques par la coordination du réseau des bibliothèques dans l'objectif d'une redistribution financée par les communes adhérentes au prorata des besoins propres de leurs bibliothèques ;

Considérant la volonté d'optimiser l'usage des outils et du réseau Arléane ;

Considérant le financement par la communauté d'agglomération des cartes d'usagers de l'ensemble du réseau suite à son informatisation en 2020 et au lancement de la mise en circulation des cartes durant l'année 2021 ;

Considérant que le fonctionnement courant nécessite toujours une numérotation unique et continue de chaque carte d'utilisateur du réseau des 35 bibliothèques Arléane ;

Considérant le besoin de simplification dans l'achat de cartes pour les bibliothèques du réseau ;

Considérant que la bibliothèque procédant à l'inscription (ou au renouvellement) délivrera à l'abonné une carte d'adhésion dotée d'un numéro unique lui permettant d'emprunter dans l'ensemble des bibliothèques et médiathèques du réseau et d'accéder à son compte via internet quel que soit son lieu d'habitation ;

Considérant que la coordination du réseau Arléane recense les besoins en cartes d'adhésion pour chacune des communes membres et se charge de passer commande auprès d'un fournisseur ;

Considérant que ces cartes seront ensuite facturées aux communes puis redistribuées par l'intermédiaire du coordinateur ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 18 voix de :

- approuver l'avenant n° 2 à la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques, relatif à l'achat groupé de cartes d'adhésion des usagers tel qu'annexé,
- autoriser Monsieur ou Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Questions diverses

Fleurissement 2023

Suite aux restrictions d'arrosage en 2022, proposition de réduire le nombre de jardinières et de choisir du fleurissement plus résistant.

Projet acquisition herse

La commune envisage l'achat d'une herse d'occasion avec la Sté VERALIA pour l'entretien des 2 terrains de football en commun avec Bréal-Sous-Vitré (1 terrain) et Mondevert (1 terrain).

Décision :

Le CM décide l'achat de ce matériel au prix de 2 500 € HT, réparti comme suit :

- | | | |
|----------------------|------------|---------------|
| - Bréal-Sous-Vitré : | 625 € HT | (1 terrain) |
| - Mondevert : | 625 € HT | (1 terrain) |
| - Erbrée : | 1 250 € HT | (2 terrains). |

Prochaines dates de réunions commissions :

- **Commission communication : 26 janvier 2023 à 20h00**
- **Commission finances : 1^{er} février 2023 à 20h00**
- **Réunion publique étude préalable aménagement bourg : 2 février 2023 à 20h00**
- **Commission Grands travaux : 8 février 2023 à 20h00**
- **Inauguration SMF & ALSH+ église : 22 avril 2023**

Prochaine date de réunion Conseil Municipal :

- **Jeudi 9 février 2023**
- **Jeudi 16 mars 2023**